



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Service interministériel d'animation des politiques publiques
Pôle environnement et transition énergétique**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES (CODERST)

Compte-rendu de la séance du 8 décembre 2022

Le CoDERST s'est réuni en préfecture de Loir-et-Cher le 8 décembre 2022, à 14 heures, sous la présidence de Monsieur François PESNEAU, préfet.

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 octobre 2022 ;
- Demande de dérogation à l'interdiction de brûlage de déchets verts par Monsieur BOUDIAS ([Rapporteur : Service interministériel de défense et de protection civile](#)) ;
- Projet d'autorisation environnementale en vue de la création du complexe touristique du Domaine des Pommereaux sur les communes de LA FERTÉ-SAINT-CYR et SAINT-LAURENT-NOUAN ([Rapporteur : DDT](#)) ;
- Projet de demande de dérogation temporaire à l'obligation de collecte hebdomadaire des déchets ménagers résiduels pour la communauté d'agglomération de BLOIS – AGGLOPOLYS ([Rapporteur : Pôle environnement et transition énergétique](#)) ;
- Projet de création d'une chambre funéraire par la société FURDIS à BLOIS ([Rapporteur : Bureau des élections et de la réglementation](#)).

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

Séance du 8 décembre 2022

Dossier n° 1

Objet : Demande de dérogation à l'interdiction de brûlage de déchets verts par Monsieur BOUDIAS

Le président propose de suivre l'avis défavorable énoncé mais de proposer à cette personne des solutions. Il soumet ce projet au vote des membres du conseil.

Avis du CODERST :

Avis favorable à l'unanimité.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

Séance du 8 décembre 2022

Dossier n° 2

Objet : Projet d'autorisation environnementale en vue de la création du complexe touristique du Domaine des Pommereaux sur les communes de LA FERTE-SAINT-CYR et SAINT-LAURENT-NOUAN

Le président soumet le projet d'arrêté de refus au vote des membres du conseil.

Avis du CODERST :

Avis favorable avec une abstention.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

Séance du 8 décembre 2022

Dossier n° 3

Objet : Projet de demande de dérogation temporaire à l'obligation de collecte hebdomadaire des déchets ménagers résiduels pour la communauté d'agglomération de BLOIS – AGGLOPOLYS

Le président soumet ce projet au vote.

Avis du CODERST :

Avis favorable à l'unanimité.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

Séance du 8 décembre 2022

Dossier n° 4

Objet : Projet de création d'une chambre funéraire par la société FURODIS à BLOIS

Avis du CODERST :
Avis favorable à l'unanimité.